

# Sentiment d'insécurité et profil des victimes de la criminalité au Mali de 2014 à 2020

S. Cissé, A. Coulibaly, D. A. Fané, S. Haïdara et A. Sougané\*

**Le conflit doublé d'une crise politique et sociale auquel est confronté le Mali depuis 2012 a été l'objet de nombreuses études en sciences sociales. En revanche, relativement très peu de choses sont connues concernant la violence d'ordre criminel non létale, son évolution depuis le début de la crise et comment la population y fait face. Cet article permet de combler ces lacunes en utilisant les données des modules d'enquête Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS) intégrées à l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) collectée annuellement auprès des adultes résidant au Mali depuis 2014. Étant donné la précision sans pareille des données GPS, nous établissons aussi un profil des victimes de la criminalité au Mali. Malgré un niveau de sentiment d'insécurité de la population très élevé et croissant, les taux de victimation ont continuellement baissé au Mali jusqu'en 2019. L'année 2020 met un coup d'arrêt à cette dynamique positive et active des signaux d'alarmes. Les infractions sont rarement rapportées aux autorités publiques et nous essayons d'en saisir les raisons possibles. Les femmes, les individus n'ayant suivi aucun enseignement scolaire et les membres de ménages pauvres notamment ont une probabilité moindre d'être victimes de la criminalité en général. Les résidents des régions de Mopti, Tombouctou et Gao sont plus exposés.**

## Introduction

Dans le monde, l'Afrique est le continent avec le taux moyen de cambriolages et d'agressions le plus élevé, elle occupe la deuxième place en ce qui concerne les vols à main armée (ONUDD, 2005). Selon le même rapport, les taux de victimation (cf. encadré sur les définitions) en Afrique étaient de 8 % pour les cambriolages, de 6 % pour les agressions et de 4 % pour les vols à main armée.

Le conflit en cours depuis 2012 au Mali doublé d'une crise sociopolitique et territoriale marqués par trois coups d'État militaire en moins de dix ans, a intensifié le climat d'insécurité. Cette situation préoccupante expose les populations à des vols à main armée, à des agressions physiques et sexuelles, conduisant ainsi à des déplacements forcés de population. Cela constitue autant d'obstacles au développement local.

Au regard des conséquences de ces phénomènes, le gouvernement du Mali a adopté certaines mesures pour lutter contre l'insécurité, notamment :

- la loi d'orientation et de programmation militaire et celle relative à la sécurité intérieure (LPSI),
- le décret N°401-P/RM du 09 juin 2016 fixant le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité,
- le Plan cadre 2018-2024 relatif aux rapports de collaboration entre les forces de sécurité et la population,
- la mise en place des numéros verts de la police et de la gendarmerie nationales et du Centre de Coordination.

Cependant, et malgré les accords de paix d'Alger et de Ouagadougou signés en 2013 et 2015, les violences continuent à s'intensifier depuis 2016. Cela a fait l'objet de nombreux travaux de recherche en sciences politiques, en sociologie et en économie (Calvo et al., 2020 ; Benjaminsen et Ba, 2021).

Toutefois, on ne sait que peu de choses sur l'état de la criminalité au Mali. Cela est dû au moins pour partie à la difficulté d'identifier les violences d'ordre criminel et de les différencier des violences d'ordre politique

Siaka Cissé [siakacisse79@gmail.com](mailto:siakacisse79@gmail.com), Aminata Coulibaly [coulibaly.amina@gmail.com](mailto:coulibaly.amina@gmail.com), Daouda Aba Fané [fanedaoudaaba@yahoo.fr](mailto:fanedaoudaaba@yahoo.fr), Sékou Haïdara [h.sekou@yahoo.fr](mailto:h.sekou@yahoo.fr) sont statisticien-ne-s à l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT) et Arouna Sougané [sougane\\_arouna@yahoo.fr](mailto:sougane_arouna@yahoo.fr) est directeur général de l'INSTAT et chercheur affilié à l'équipe IRD-Dial.

(voir l'article de Marc-Antoine Pérouse de Montclos de ce numéro spécial). Cet article a pour but d'éclairer de façon objective le pouvoir central, local et la société civile en matière de victimation, de sentiment d'insécurité et de perception de l'efficacité des forces de l'ordre au Mali entre 2014 et 2020. Touchant généralement une proportion bien plus large de la société, le sentiment d'insécurité affecte les décisions, les comportements des individus, représentant ainsi un coût plus grand que la délinquance elle-même (Rockmore, 2017 ; Tapsoba, 2020). Cet article fait suite à un rapport sur les violences publié par l'INSTAT, l'Institut national de la statistique malien (Cissé, et al., 2019; INSTAT, 2018).

Selon ce rapport, la population exprimait son inquiétude face à la délinquance de façon croissante entre 2014 et 2018, alors que l'on observait une baisse des taux de victimation sur la même période. La victimation concernait moins de 3 % des adultes en 2018, les vols aussi bien à l'intérieur du domicile qu'à l'extérieur constituaient alors les atteintes les plus répandues au Mali, suivis des agressions physiques et les actes de vandalisme.

La présente étude cherche à mettre à jour les résultats de cette précédente publication et l'étendre à l'identification des profils des victimes. La première partie de cet article est consacrée à une brève revue de la littérature. La deuxième partie présente les données et la méthodologie utilisées. La troisième partie discute les résultats. D'abord, sous la forme de statistiques descriptives, nous présentons le niveau et l'évolution de la délinquance ressentie et vécue ; les menaces et détention d'armes et les taux de déclarations des infractions aux forces de l'ordre ; la confiance à l'égard de l'État concernant la protection des citoyens ; l'opinion critique envers les forces de l'ordre sur les discriminations et la corruption. Dans un second temps, nous questionnons, sous la forme d'une analyse économétrique, les déterminants principaux de la victimation. Dans la dernière partie, nous discutons les résultats et proposons des pistes d'analyses futures.

#### Définitions

*Victimation* : fait d'être victime d'une atteinte visant ses biens ou ceux de son ménage, ou sa personne.

*Délinquance/criminalité* : ensemble des infractions et délits commis dans un pays ou une région donnée.

*Infraction* : l'article 2 du code pénal de la République du Mali répartit les infractions en trois catégories : les crimes, les délits et les contraventions.

*Délit* : au sens juridique, le délit est une infraction jugée par les tribunaux correctionnels du pays (Code de procédure pénale du Mali).

## Revue de littérature

L'étude sur les déterminants de la criminalité est assez ancienne (Durkheim, 1893) mais elle a connu un renouveau en sciences économiques avec la parution

des travaux de Becker (1968). Ce dernier justifie son étude par le fait que la criminalité est un coût pour la société, tant du point de vue financier que d'un point de vue humain, et qu'il convient de tenter d'en comprendre les fondements afin d'en réduire le phénomène. Dans un modèle microéconomique d'agent rationnel, Gary S. Becker modélise la décision de commettre une infraction comme le résultat d'une analyse coût-bénéfice. Le faible coût d'opportunité de commettre une infraction, du fait d'une autorité publique relativement moins présente, de peines peu appliquées ou d'un marché du travail défaillant par exemple, augmente la probabilité de la criminalité. Ainsi, la pauvreté et les inégalités sont deux facteurs déterminants de la criminalité. Plusieurs travaux ont établi un lien entre la pauvreté et la criminalité. Sharkey et al. (2015) ont révélé que la relation entre la pauvreté et la criminalité n'est pas toujours directe mais le fait de vivre dans la pauvreté rend la délinquance et la probabilité d'être victime beaucoup plus élevée.

En sociologie, deux théories expliquent principalement la victimation : la théorie des modes de vie adoptés (en anglais « *lifestyle-exposure theory* ») et la théorie des activités de routine (« *routine activities theory* »). Selon la première, les différences démographiques entre les populations victimes ou non de la criminalité trouveraient leur origine dans le mode de vie des individus, de leur exposition aux lieux plus dangereux à des moments plus dangereux. La seconde, proche de la première, se différencie par sa volonté d'expliquer les variations des taux de victimation dans le temps plutôt qu'entre groupes sociaux (Meier et Miethe, 1993). Les théories des activités de routine mettent l'accent sur « l'exposition ». Les différences dans la probabilité d'être une victime s'expliquent ainsi par des différences de modes de vie des victimes potentielles. Les variables individuelles telles que le sexe et l'âge ainsi que l'emploi et le statut matrimonial, en combinaison avec certaines caractéristiques du chef de ménage sont autant de déterminants de la victimation. L'argument de « l'exposition » est soutenu par les travaux de Fajnzylber et al. (2000) dans la littérature économique sur la victimation qui utilise les caractéristiques individuelles. Les hommes actifs occupés ont une probabilité plus élevée d'être victimes que ceux n'exerçant pas d'emploi. Le niveau d'éducation joue aussi un rôle à cet égard car il influe sur les comportements considérés comme appropriés par les individus ainsi que sur les obstacles structurels qu'il fait peser sur les décisions des individus. Soares (2004) trouve que le niveau d'éducation réduit la probabilité d'être auteur ou victime d'infraction. Ceci est cohérent avec le résultat obtenu dans Fajnzylber et al. (2000) montrant que le niveau d'instruction dans une société est positivement associé à des niveaux de victimation inférieurs (de façon plus marquée encore pour les agressions).

La littérature en économie fait aussi référence à la nature et la qualité des mesures de sécurité (y compris

la distance et donc l'accès des populations à la police) pour expliquer la victimation. On s'attend à ce que ces mesures de sécurité réduisent le nombre d'infractions. Selon Becker (1968), à mesure que le risque pour un individu d'être appréhendé augmente avec la présence des autorités, la probabilité de commettre une infraction diminue. Le risque de victimation devrait diminuer avec le nombre de membres dans un ménage et la part des hommes, le ménage étant considéré comme un réseau social de protection. Par ailleurs, selon Delbecq et al. (2015) le phénomène de la délinquance est le résultat d'une absence ou d'un affaiblissement du contrôle social pratiqué dans une communauté en raison de la pauvreté, d'une instabilité résidentielle et d'une hétérogénéité ethnique. Selon les mêmes auteurs, les individus sont soumis à des effets de quartiers : l'endroit où un individu réside a des conséquences sur les opportunités dont il pourra bénéficier.

Ces travaux corroborent les résultats d'autres recherches qui mettent en exergue l'influence de la pauvreté, des inégalités, des structures familiales, du chômage (Sampson, 2012), des types de quartiers dans lesquels résident les familles et des types d'écoles que fréquentent les enfants (Deming, 2011) sur la criminalité vécue. Similairement, Cohen (1981) indique que le risque d'être victime augmente dans les quartiers les plus pauvres. Bourguignon et al. (2003) soutiennent que les personnes vivant dans des zones où le taux de chômage est élevé sont plus exposées au risque d'être victimes. Cependant, si l'infraction est motivée par des fins économiques, on s'attend généralement à ce que l'attractivité d'une cible (niveau du revenu et possession d'actifs) augmente le risque d'être une victime (Cohen, 1981 ; Demombynes et Özler, 2005).

L'analyse de la victimation a été également menée par Barslund et al. (2007) au Mozambique. Les résultats de leur étude montrent que les hommes ont une probabilité plus élevée d'être victimes, mais que les chefs de ménage femmes courent plus de risques d'être victimes que les chefs de ménages hommes. De plus, l'étude montre qu'être actif occupé et instruit augmente le risque de victimation. En outre, la probabilité d'être victime augmente lorsque le revenu s'améliore. Cependant, les plus pauvres supportent un coût plus élevé de la criminalité.

---

## Données et méthodologie

---

### Source de données

L'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT), avec l'appui technique et financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) à travers la Statistique Suède

---

<sup>1</sup> La Suède à travers l'Asdi et la SCB a financé la première année de mise en œuvre 2011/2012, la deuxième édition 2013/2014 a été entièrement financée par le budget national

(SCB)<sup>1</sup>, a mis en place un système d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) depuis 2011 afin de produire des indicateurs de suivi des conditions de vie des ménages. L'EMOP a pour objectif principal de répondre au suivi-évaluation du cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), des objectifs de développement durable (ODD) et des programmes sectoriels mis en œuvre par le Mali. Elle permet d'assurer la régularité et la disponibilité des indicateurs de conditions de vie des ménages et est mutualisable avec d'autres enquêtes du même type. Il s'agit de fournir des informations sur la taille et la composition des ménages ; d'identifier les mouvements de migration interne et externe et les tendances à l'urbanisation ; de disposer d'informations régulières sur le logement, la santé, l'emploi, l'éducation, les revenus etc. ; de mesurer l'accès aux principaux services d'infrastructure ; de quantifier l'activité productive des ménages et mesurer leur situation économique. Les indicateurs utilisés dans l'EMOP répondent à des normes de mesure internationales, facilitant ainsi la comparaison spatiale.

L'EMOP est une enquête nationale annuelle réalisée en quatre passages. Chaque passage comprend des modules d'enquête différents, certains d'entre eux étant collectés plusieurs fois lors d'une vague d'enquête. Chaque passage de l'enquête couvre trois mois de collecte. Chaque édition commence généralement en avril et se termine autour du mois de mars de l'année suivante<sup>2</sup>.

Elle est conduite auprès d'un échantillon représentatif des individus et des ménages (environ 7 000 par édition d'enquête) au niveau national, régional et au niveau du district de Bamako, et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de l'EMOP a commencé en avril 2011. Après la suspension de l'enquête en 2012 suite à la crise sécuritaire et institutionnelle, la série a repris en 2013. Pour des raisons de sécurité, les régions de Gao, Kidal et Tombouctou n'ont pas été enquêtées lors de l'édition 2013/2014 de l'enquête. Les régions de Gao et de Tombouctou ont été réintégrées dans les éditions d'EMOP de 2014 à 2018 et la région de Kidal (dont la population représente moins de 1 % de la population malienne totale) est de nouveau enquêtée depuis 2019/2020. Actuellement, l'EMOP en est à sa 10<sup>ème</sup> édition et la 11<sup>ème</sup> est en cours.

En 2014, lors de l'édition 2013/2014 de l'EMOP, l'INSTAT a administré pour la première fois le module d'enquête harmonisé sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité (GPS). Ce module d'enquête greffé à l'EMOP est dorénavant un instrument intégré à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA ;

et à partir de la troisième édition, le financement est conjointement assuré par le Mali et la Suède.

<sup>2</sup> En 2021 l'EMOP a commencé en janvier et s'est terminée en décembre.

CUA et al., 2010). Ce programme continental, coordonné par la Commission de l'Union africaine, bénéficie du soutien institutionnel du PNUD et de l'appui scientifique de l'équipe de recherche DIAL-IRD<sup>3</sup>. Le besoin de statistiques fiables sur la qualité des institutions, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), rend ces enquêtes plus que jamais indispensables. Depuis 2014, cette enquête fait partie intégrante de l'EMOP et de fait a été reconduite annuellement, totalisant à sept le nombre de vagues disponibles. L'échantillon et la couverture spatiale ont été élargis (tableau 1). L'enquête offre une occasion unique d'apprécier la cohérence des résultats dans le temps et surtout d'étudier l'évolution de la

situation sécuritaire sur une période longue, de sept années.

Les modules GPS-SHaSA sont collectés lors du quatrième et dernier passage de l'EMOP, chaque année entre les mois de janvier et avril<sup>4</sup>. Au sein de tous les ménages de l'EMOP, jusqu'à trois adultes (18 ans et plus) sont aléatoirement sélectionnés pour répondre au module GPS-SHaSA. Les données collectées sont ainsi représentatives au niveau national, régional par zone de résidence (urbain/rural), de Bamako. Comme présenté dans le tableau 1, entre 14 000 et 16 000 individus sont enquêtés tous les ans.

Tableau 1

**Les enquêtes GPS-SHaSA au Mali entre 2014 et 2020**

Nombre enquêté	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Régions (avec Bamako)	6	8	8	8	8	8	9
Cercles (avec Bamako)	37	45	45	45	45	45	48
Individus	13 835	15 098	14 312	14 210	14 610	14 019	15 631

Source : EMOP 2014-2020, INSTAT ; calculs des auteurs.

L'objectif des modules GPS-SHaSA est de recueillir le point de vue de la population sur la gouvernance, la paix et la sécurité dans le pays. Le questionnaire vise à collecter à la fois trois catégories d'information : les pratiques (expériences et comportements) de la population, les attitudes, normes et les valeurs ; les appréciations et les perceptions. Le questionnaire recueille à la fois des informations objectives, factuelles liées aux comportements, aux expériences vécues et des informations subjectives liées à la perception ou à la satisfaction des enquêtés. La saisie de ces deux dimensions (les expériences ou le vécu d'un côté, les perceptions de l'autre) est fondamentale pour établir un état des lieux et un suivi des phénomènes. En effet, la perception comme l'expérience, qui ne sont pas forcément corrélées, comptent pour l'évaluation et/ou la définition des politiques. Les modules renseignent notamment les attitudes vis-à-vis de la démocratie et de ses principes, l'accès et la confiance dans les institutions et dans les individus, l'exposition à et la perception de la corruption et de la discrimination, la participation civique et politique. Ces modules mesurent aussi à la fois différents aspects de l'exposition aux violences politiques et criminelles et les outils de leur résolution ainsi que le sentiment d'insécurité.

A ces informations propres aux modules viennent s'ajouter les données de type socio-économique collectées dans le cadre de l'enquête EMOP (sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, type d'insertion sur le marché du travail, niveau de pauvreté, etc.). La combinaison des trois premières catégories d'informations offre la possibilité de dresser l'état des

lieux le plus complet de la gouvernance, la paix et la sécurité, dans leurs différentes dimensions. Leur croisement avec les variables socio-économiques permet d'identifier les groupes et sous-groupes de population les plus affectés par les dysfonctionnements du système de gouvernance, paix et sécurité, dans la perspective de la mise en place de politiques appropriées, ciblées et adaptées au contexte spécifique de chaque pays.

## Méthodologie

Pour établir un profil des victimes de la criminalité, nous estimons le fait d'être victime de la criminalité par la construction d'une variable binaire prenant la valeur 1 lorsque l'individu déclare être victime d'atteintes aux biens ou à la personne dans les douze derniers mois et 0 autrement. Cette méthode s'appliquera sur trois variables dépendantes construites pour les besoins de l'étude :

- i. Avoir été victime d'atteintes aux biens
- ii. Avoir été victime d'atteintes à la personne
- iii. Avoir été victime d'au moins un des deux types d'atteintes

L'estimation peut se modéliser de la façon suivante :

$$P_i = \text{Prob}(Y_i = 1/x_i) = F(x_i\beta)$$

Avec  $Y_i$  la variable dépendante, à expliquer qui prend la valeur 1 si l'individu  $i$  a été victime et 0 autrement.  $F$  est la fonction de répartition de la loi logistique et  $x_i$  le vecteur des variables explicatives. Six formes de violences sont considérées dans l'enquête<sup>5</sup> :

<sup>3</sup> Voir Razafindrakoto et Roubaud (2015), Cling et al. (2016) et Calvo et al. (2019) qui ont montré la fiabilité des données GPS-SHaSA.

<sup>4</sup> Voir les rapports sur les données collectées publiés en 2015, 2016 et 2019.

<sup>5</sup> Les modules GPS-SHaSA ne permettent pas de collecter des données sur les violences psychologiques (qui nécessitent des

- Les atteintes aux biens : les vols ou les tentatives de vol à domicile ou à l'extérieur du domicile (avec ou sans violence) ; les destructions (ou dégradations) de biens personnels ou appartenant à un membre du ménage.
- Les atteintes à la personne : les violences physiques hors homicides (coups, blessures, etc.) ; harcèlements sexuels ; viols ou tentatives de viol.

Les variables explicatives retenues sont les caractéristiques démographiques, socioéconomiques de l'individu, les caractéristiques géographiques et temporelles. Ces variables permettent d'identifier les couches de la population potentiellement vulnérables aux violences. Les caractéristiques socioéconomiques permettent de faire ressortir le lien entre les conditions de vie des individus et leur exposition à la criminalité. Enfin les caractéristiques géographiques déterminent également les zones plus exposées. Nous contrôlons ainsi par le milieu de résidence des individus. Fafchamps et Moser (2003) ont montré que l'isolement, augmente l'exposition à la criminalité à Madagascar. Nous contrôlons aussi l'hétérogénéité inobservable invariante dans le temps par l'inclusion de *dummies* régionales.

Parmi ces variables explicatives, nous nous intéressons particulièrement à la dimension genre. Les femmes subissent probablement plus certains types de violences ; c'est notamment le cas des violences sexuelles. L'âge est une variable à prendre en compte également car elle influe sur le mode de vie des individus et leurs activités de routine et ainsi sur la probabilité d'être victime. Il est possible que les individus plus âgés soient davantage confrontés aux atteintes aux biens, simplement du fait que les plus jeunes détiennent moins d'actifs ou de biens valorisables. Le niveau d'éducation est une caractéristique qui affecte à la fois les comportements et les décisions des individus et des ménages pour se protéger contre les violences. Cette dernière caractéristique approxime aussi le niveau de revenu des individus. Pour compléter ce profil, nous intégrons une variable binaire identifiant le statut de pauvreté des individus. Si les individus pauvres résident généralement dans des zones plus exposées à la violence et moins bien protégées, les individus non pauvres détiennent davantage d'actifs et donc les bénéficiaires pour une personne commettant une infraction de s'en prendre à ces derniers plutôt qu'aux premiers sont supérieurs. Le statut sur le marché du travail, à savoir si un individu est au chômage, inactif ou actif occupé et dans quel secteur peut aussi influencer sur la victimation. Les actifs occupés devraient davantage être des cibles potentielles mais certains pourraient bénéficier des infrastructures du secteur institutionnel d'emploi comme protection additionnelle ou non. Il

*dispositifs d'enquêtes très spécifiques et difficiles à mettre en œuvre à grande échelle). Soulignons également que l'enquête ne fournit pas les données relatives aux décès, résultant notamment d'homicides et de conflits. Toutefois, le nouveau*

serait ainsi possible que les individus en emploi dans le secteur public soient mieux protégés de par leur statut que ceux travaillant dans l'informel. Ces derniers sont de façon générale plus vulnérables aux chocs car moins bien protégés.

Nous répétons ces estimations deux fois. Une première fois, nous examinons les déterminants de la criminalité entre 2014 et 2019, période durant laquelle la criminalité suit une dynamique relativement linéaire dans le temps. Pour contrôler l'hétérogénéité inobservable dynamique au niveau national, et ainsi l'évolution de la criminalité, nous y incluons des variables années. La seconde fois, nous estimons le profil de victimation uniquement pour 2020, la dernière vague de données disponible. Comme observé dans les analyses descriptives, cette année semble particulière dans la série de données GPS-SHaSA. Il convient donc d'étudier séparément ces deux périodes pour différentes raisons. Tout d'abord, la dernière vague de données disponible, celles collectées en 2020, correspond à la première année où les taux de victimation augmentent depuis le début de la collecte des données GPS-SHaSA. Il est possible que le profil des victimes diffère de celui des autres années où les taux de criminalité diminuaient quasi-linéairement. De plus, 2020 est la seule vague d'enquête où l'ensemble du territoire est couvert par l'inclusion de la région de Kidal, absente jusqu'alors de l'enquête.

---

## Résultats

---

### La délinquance ressentie

Les violences qui touchent la population et qui s'intensifient au fil des années depuis 2012 au Mali (Carte 1) ont largement contribué au sentiment d'insécurité croissant partagé par les adultes résidant au Mali entre 2014 et 2020. La menace terroriste est la source d'inquiétude dont la croissance est la plus forte entre 2014 et 2020.

La montée du sentiment d'insécurité dans la vie quotidienne est également perceptible au niveau du pays tout entier (graphique 1). En 2020, près de sept adultes sur dix expriment leur inquiétude face à la criminalité (46% se déclarent « beaucoup » inquiets, et 23,1% « assez » inquiets). Moins d'un adulte sur cinq (17,2%) ne s'inquiète pas du tout et moins d'un individu sur sept (13,7%) ne s'en inquiète pas vraiment.

Compte-tenu de la situation due au conflit armé complexe qui règne au Mali depuis 2012, en particulier dans le Nord du pays, le sentiment d'insécurité est de fait très élevé sur toute la période étudiée parmi les populations vivant dans les régions de Gao, Tombouctou, et Kidal (cette dernière région étant

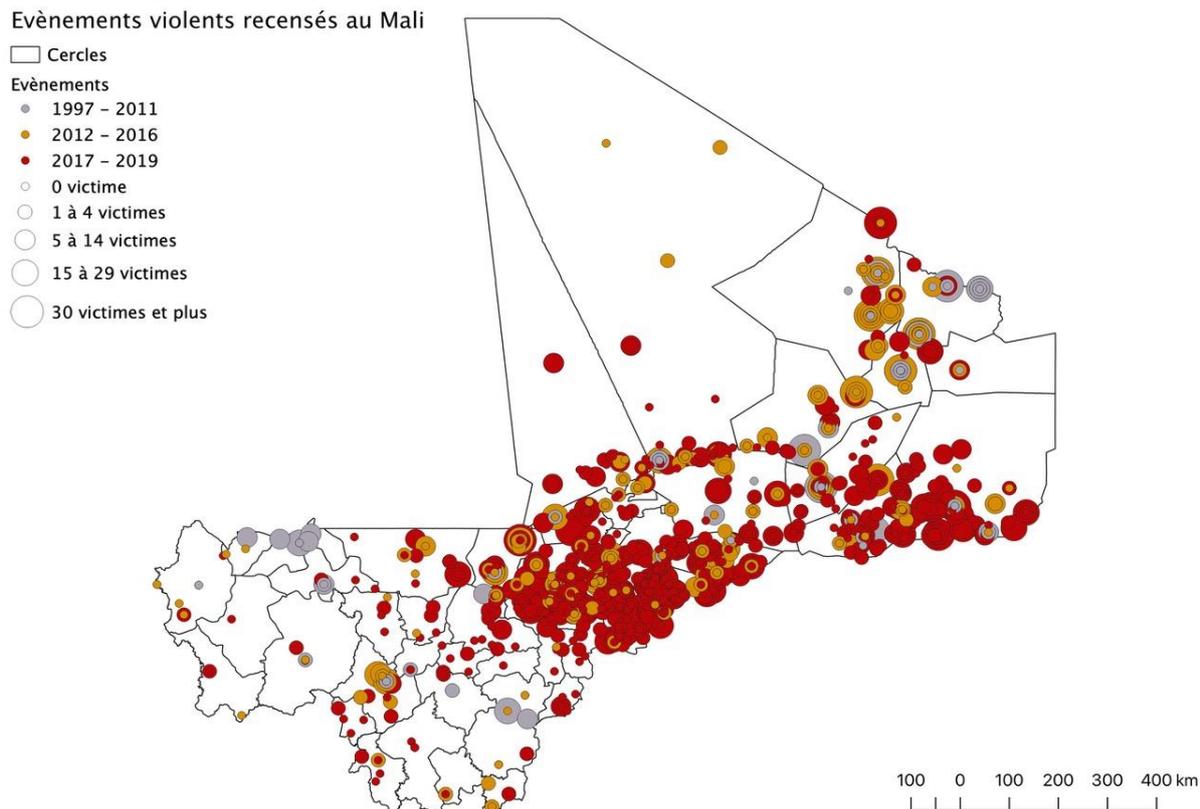
*questionnaire proposé dans la version révisée du module GPS-SHaSA prévoit de collecter des données sur les décès dans les ménages enquêtés (Razafindrakoto et Roubaud, 2018).*

réintroduite dans l'échantillon en fin de période sous revue). En 2020, plus de huit personnes sur dix se montrent « beaucoup » ou « assez » inquiètes (graphique 2), similairement à 2017 mais significativement supérieur aux niveaux observés en 2018 et 2019. Si le niveau d'inquiétude était relativement faible dans le Centre du pays en 2014, le sentiment d'insécurité grandit substantiellement dès 2015 et atteint des niveaux inégalés en 2017 (le taux passant de 30,9 % à 45,6 % et 71,7 % respectivement).

Cela reflète le déplacement des violences vers le Centre du pays après la signature des accords de paix de 2015 et leur intensification à partir de 2016. De même que pour les régions du Sud du pays (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Bamako) où la situation conflictuelle s'est progressivement étendue, le sentiment d'inquiétude gagne également du terrain parmi la population, en particulier celle qui se déclare « beaucoup » inquiète (33,9 % en 2014 contre 44,5 % en 2020).

### Carte 1

#### Dynamique spatiale et temporelle des événements de conflits recensés au Mali entre 1997 et 2019

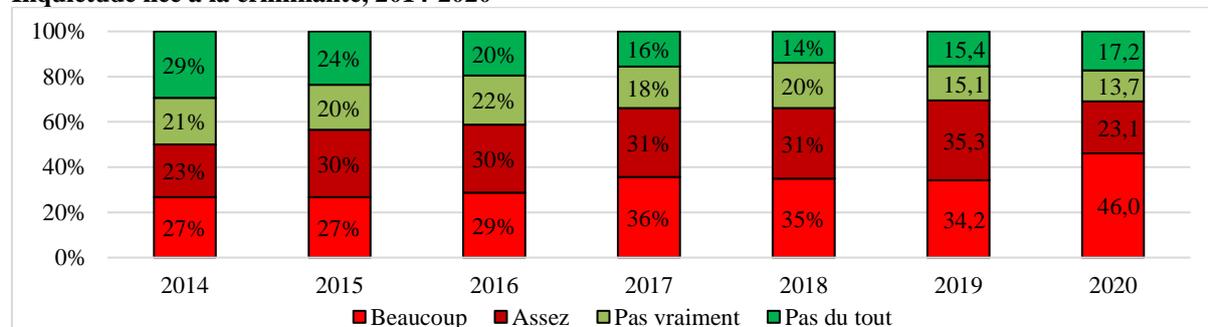


Source : Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), 1997-2019, produite par Thomas Calvo.

Note : Les événements violents comprennent les batailles, les violences contre les civils, et les violences à distance.

### Graphique 1

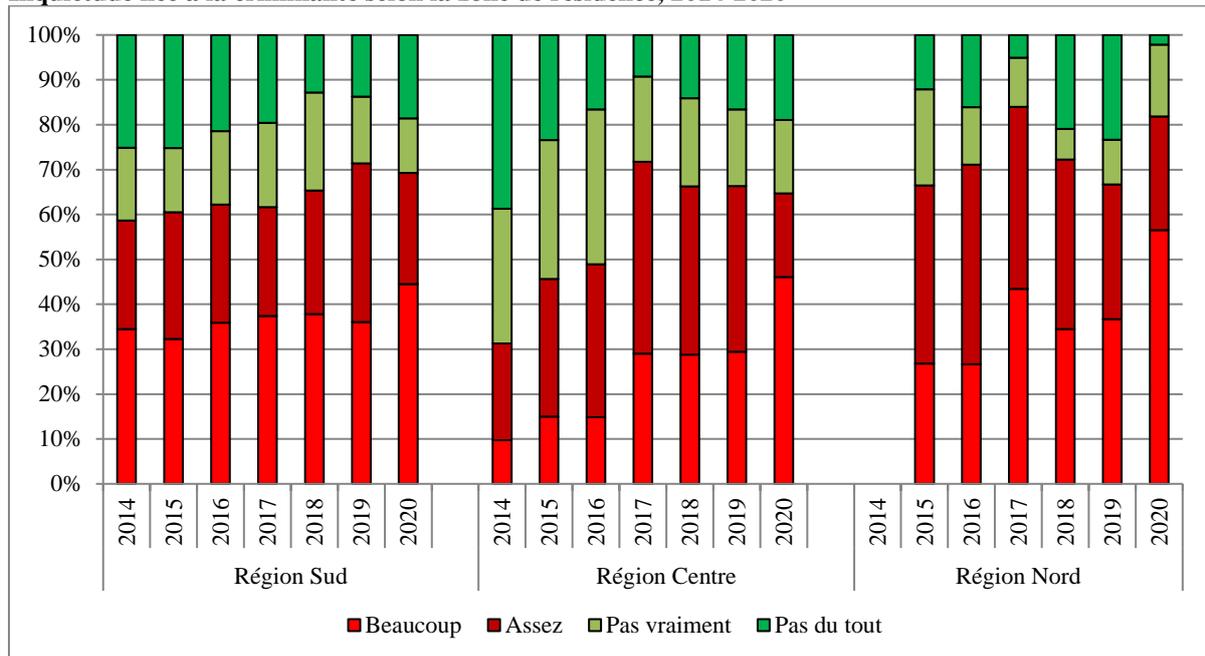
#### Inquiétude liée à la criminalité, 2014-2020



Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA, 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : La question est formulée comme suit : Est-ce que la menace de violence d'ordre criminel vous inquiète actuellement dans votre vie quotidienne ?

Champ : En 2014, les trois régions (Gao, Kidal et Tombouctou) n'ont pas pu être enquêtées pour des raisons de sécurité. Les régions de Gao et de Tombouctou ont été réintégrées à partir de 2015, la région de Kidal a été réintroduite en 2020.

**Graphique 2****Inquiétude liée à la criminalité selon la zone de résidence, 2014-2020**

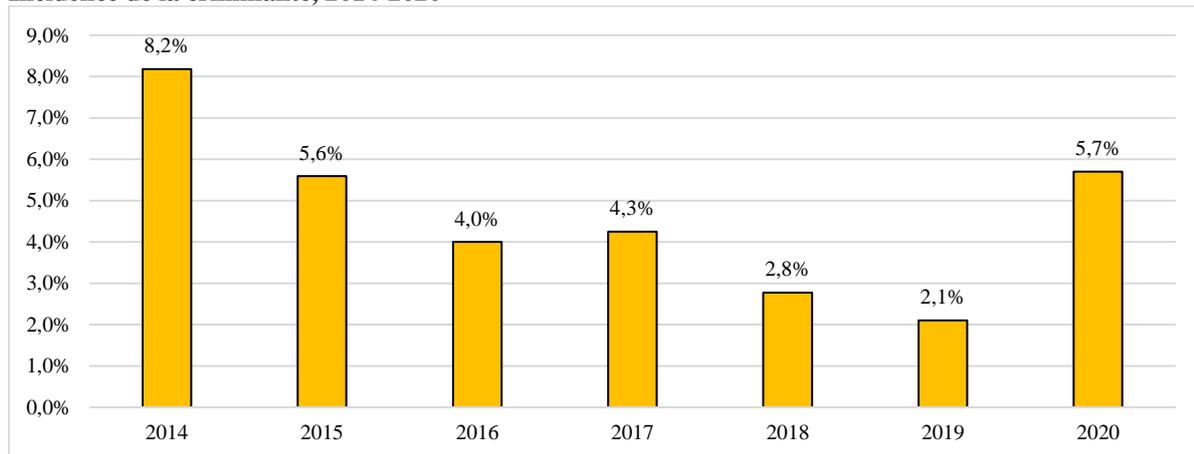
Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : voir graphique 1.

**La délinquance vécue (déclarée dans l'enquête)**

Étant donné le sentiment d'insécurité largement partagé au sein de la population, il est surprenant de constater que la population victime de la criminalité soit relativement faible au Mali, et ce quel que soit le type d'infraction (graphiques 3 et 4)<sup>6</sup>. À échantillon constant (hors la région Kidal), c'est-à-dire entre 2015 et 2019

le taux d'incidence a même tendance à diminuer, passant de 5,6 % à 2,1 %. En 2020, ce taux remonte à 5,7 %<sup>7</sup>. La forte augmentation du sentiment d'insécurité depuis 2014 alors que l'incidence de la criminalité n'augmente pas significativement jusqu'en 2019 montre que la perception et l'expérience vécue sont deux phénomènes distincts qu'il convient de traiter à part entière et séparément.

**Graphique 3****Incidence de la criminalité, 2014-2020**

Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

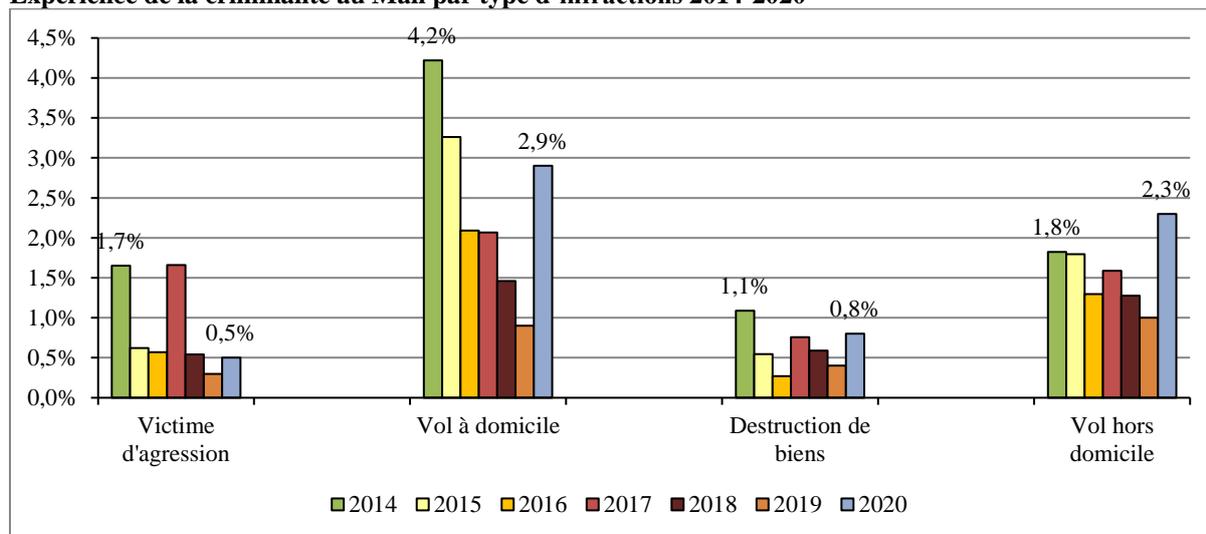
Note : La question est formulée comme suit : Au cours de 12 derniers mois, avez-vous vécu l'une des situations suivantes ? Agression physique ; Vol à domicile ; Vol hors domicile ; Destruction de biens ; Harcèlement sexuel ; Viol ou tentative de viol.

<sup>6</sup> Les faibles effectifs des Maliens victimes de la criminalité demandent d'interpréter les variations entre chaque vague d'enquête avec précaution.

<sup>7</sup> Cette augmentation ne s'explique pas par l'inclusion de la région de Kidal à la collecte des données en 2019/2020.

## Graphique 4

## Expérience de la criminalité au Mali par type d'infractions 2014-2020



Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : voir graphique 3.

L'augmentation de la criminalité observée en 2020 est principalement tirée par l'augmentation des vols, qu'ils soient au domicile des individus ou à l'extérieur. Effectivement, ces derniers affectent entre 2 et 3 % des adultes en 2020 (graphique 4). La destruction de biens concerne environ moins de 1 % de la population. S'agissant des agressions physiques (hors harcèlement sexuel, viol ou tentative de viol), les victimes sont heureusement peu nombreuses, le taux d'incidence oscillant autour de 0,5 %. A titre de comparaison, ces niveaux de victimation sont proches des niveaux observés en France (voir Guedj et al. de ce même numéro). Au Mali, la situation reste donc très hétérogène entre les différents types d'atteintes.

Les pourcentages sont nettement plus faibles pour les personnes se déclarant victimes de viols ou de tentatives de viol, et de harcèlements sexuels (avec respectivement 0,2 % et 0,1 % de la population) cependant, ils sont à analyser avec prudence. D'une part, les chiffres obtenus sur ce type d'agressions dans une enquête standard (sans un dispositif spécifique pour garantir l'anonymat sur un sujet délicat) sont rarement élevés. D'autre part, l'indicateur retenu pour les viols ou tentatives de viol se réfère généralement à l'ensemble de la vie plutôt qu'aux seuls 12 derniers mois (moins de 1 % en France, voir Guedj et al. de ce même numéro).

### Menaces et détention d'armes

L'amélioration sur le front de la criminalité au cours de la seconde moitié des années 2010 est confortée par une série d'indicateurs appréhendés dans l'enquête GPS-SHaSA. Ainsi, le taux de détention d'armes à feu par la population est en régression sur la période (graphique 5 et tableau 2). Moins de 12% des individus du pays ont déclaré être en possession, personnellement ou au sein du ménage, d'une arme à feu en 2018 contre près de

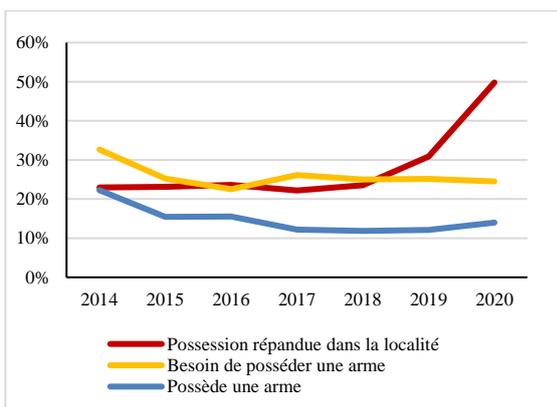
16% en 2015 (et plus de 22%, hors les trois régions du Nord en 2014). Le besoin d'en posséder une pour se protéger est lui aussi plutôt orienté à la baisse ou au pire stable (en 2018, 25% des adultes en éprouvaient le besoin). 23% déclaraient que la possession d'arme est très ou assez répandue dans leur localité (comme en 2015).

En revanche, dès 2019 et en 2020, à l'image de l'évolution du taux de victimation dans le pays, la situation semble se détériorer de nouveau. Près d'un tiers en 2019 et la moitié de la population adulte en 2020 déclare que la possession d'armes est assez ou très répandue dans leur localité. L'augmentation de la prolifération des armes perçue au Mali est partiellement confirmée par l'augmentation relative du taux de détention d'armes en 2020. Ce dernier atteint 14 %, soit une augmentation de 2 points de pourcentage de plus qu'en 2018 et 2019. Les peurs, le malaise, l'inquiétude qui naissent au sein de la population semblent nourrir le besoin de posséder une arme pour se protéger. Ce besoin reste toutefois stable entre 2018 à 2020, un adulte sur quatre ressentant le besoin d'en posséder une. Par ailleurs, le taux de ceux qui ont été menacés avec une arme a triplé entre 2018 et en 2020, alors qu'il restait inférieur à 1 % au fil des années précédentes, en 2020 il atteint près de 3 %. Le pourcentage d'individus menacés par une arme à feu est marginalement supérieur à ceux menacés par d'autres types d'armes en 2020.

Si la société malienne ne semble pas être dans une phase d'armement généralisé, l'évolution ascendante des indicateurs liés à la possession d'armes à feu mettent en lumière la nécessité de suivre de près ces indicateurs et de mettre en œuvre des politiques préventives relativement à la possession d'armes au Mali.

## Graphique 5 et Tableau 2

## Évolution de la place et du rôle des armes (détention, menaces, besoin) dans la population, 2014-2020



% menacé :	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Avec une arme	0,9	0,5	0,8	1,2	0,9	0,9	2,7
- Dont arme à feu	0,4	0,3	0,5	1,0	0,6	0,8	2,5
- Autres armes	0,6	0,3	0,5	0,8	0,5	0,4	1,6

Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : La question est formulée comme suit : (graphique 5) Est-ce que vous (ou quelqu'un de votre ménage) possédez une arme à feu ? Selon vous, la possession d'armes dans votre localité est-elle répandue ? Ressentez-vous le besoin de posséder une arme à feu afin d'assurer votre protection/celle de votre ménage ? (tableau 2) Au cours des 12 derniers mois, vous a-t-on menacé avec une arme ?

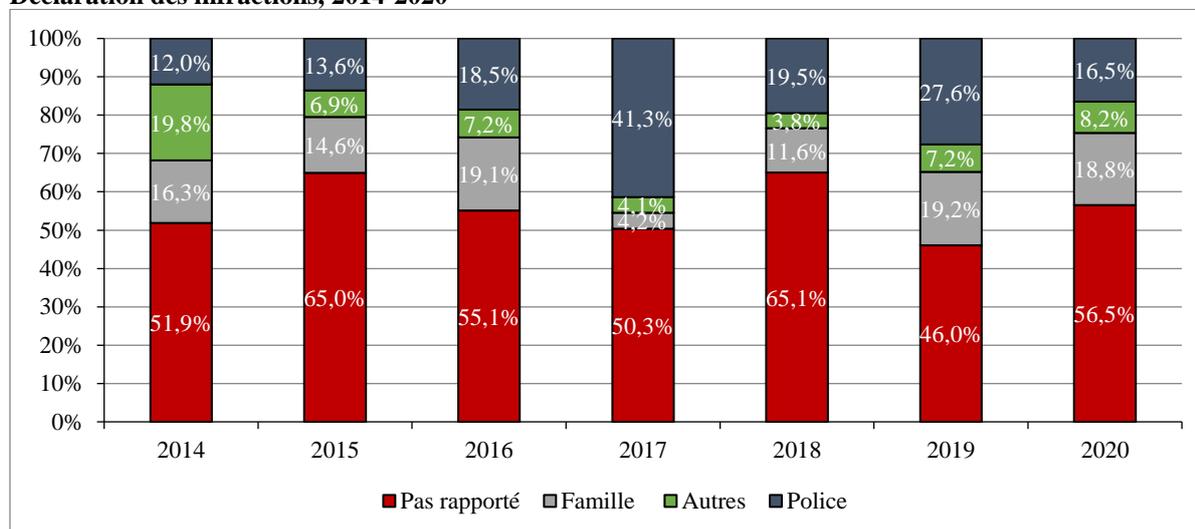
## Taux de déclarations aux forces de l'ordre

Dans l'ensemble, la grande majorité des personnes victimes de criminalité ne rapportent pas les événements aux forces de sécurité et aux institutions formelles (justice ; graphique 6). Moins d'une infraction sur cinq est déclarée. Dans plus de la moitié des cas (57 % en 2020), les incidents ne sont déclarés à

personne ; et quand ils le sont, les victimes préfèrent avoir recours à la famille ou aux institutions informelles. L'année 2017 apparaît ici comme atypique, avec un taux de rapportage particulièrement fort auprès de la police. Ces constats posent la question de la crédibilité des institutions publiques en charge d'assurer la sécurité des citoyens et des voies pour en améliorer l'image et l'efficacité.

## Graphique 6

## Déclaration des infractions, 2014-2020



Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : La question est formulée comme suit : Si vous avez été victime, avez-vous ou quelqu'un d'autre a-t-il rapporté l'incident aux forces de l'ordre, ou à une autre institution ?

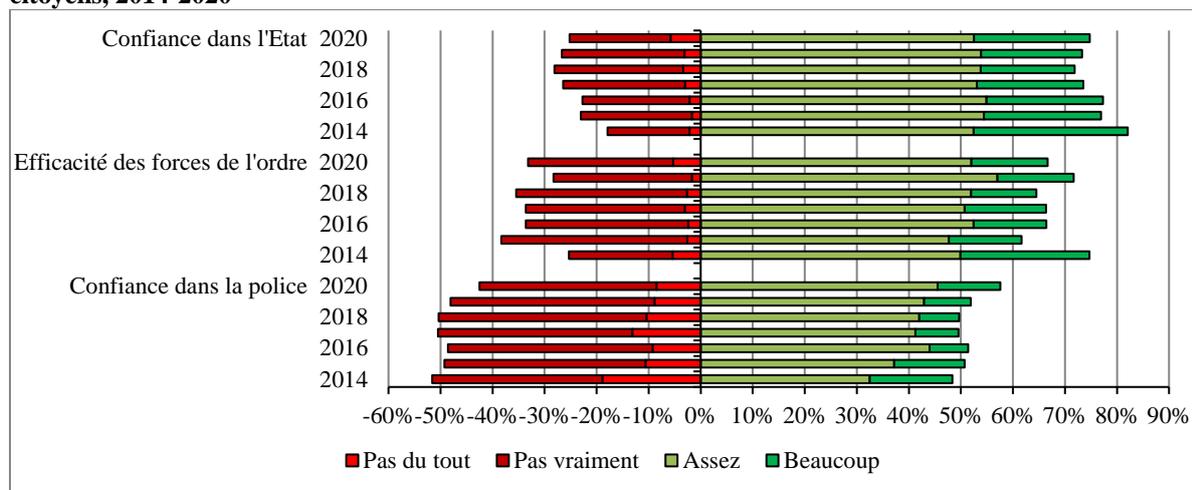
## Confiance à l'égard de l'État concernant la protection des citoyens

La dynamique de la confiance dans l'État reste relativement négative entre 2014 et 2020 (graphique 7) bien que l'on observe une relative amélioration après 2018. Si les niveaux de méfiance sont restés relativement stables depuis 2018, la méfiance de la

population adulte dans l'État malien pour assurer leur sécurité s'est intensifiée au fil des années, la proportion des adultes pas du tout confiants ayant doublé entre 2018 et 2020 (de 3 % à 6 %). Un quart de la population se montre peu voire pas du tout confiant en l'État. Malgré la situation sécuritaire, trois adultes sur quatre restent confiants dans l'État.

**Graphique 7**

**Niveau de confiance et efficacité des forces de l'ordre, et confiance dans l'État pour assurer la sécurité des citoyens, 2014-2020**



Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : La question est formulée comme suit : A quel point, faites-vous confiance à l'État pour assurer votre protection, celle de votre ménage et de vos biens contre la criminalité et la violence ? Dans l'ensemble, les forces de l'ordre sont-elles efficaces dans leur gestion des problèmes de sécurité ? Faites-vous confiance aux institutions suivantes ?

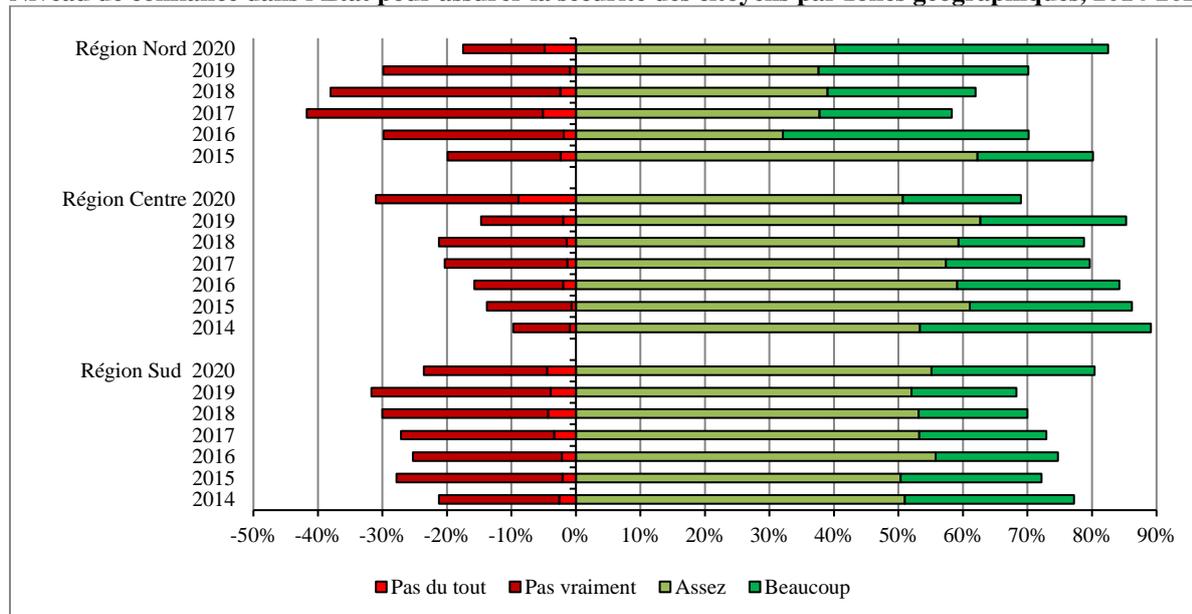
Suivant les régions, le Centre du pays (régions de Mopti et Ségou) bénéficie d'un capital confiance plus élevé qu'ailleurs, entre huit et neuf personnes sur dix affichent leur confiance (totale ou partielle) à l'égard de l'État entre 2014 et 2019 (graphique 8). Néanmoins cette confiance s'érode au fil des années, atteignant 69 % en 2020. Cela fait désormais du Centre la zone la moins confiante en l'État pour assurer la sécurité de ses citoyens. Près d'un tiers des adultes des régions de Mopti et Ségou se montrent méfiants à l'égard de l'État. Ce niveau de méfiance atteint ainsi les niveaux observés dans le Nord du Mali durant la période.

Effectivement, si les adultes habitant au Nord étaient de 20 % à se montrer méfiants vis-à-vis du rôle protecteur de l'État en 2015, ils sont deux fois plus nombreux en proportion en 2017 et 2018, deux adultes sur cinq dans le Nord du Mali se montrant ainsi méfiants. En 2020, les niveaux de méfiance retrouvent ceux observés en début de période.

Le sentiment de défiance se développe également de façon significative dans les régions du Sud (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Bamako), passant de 22 % en 2014 à 32 % en 2019.

**Graphique 8**

**Niveau de confiance dans l'État pour assurer la sécurité des citoyens par zones géographiques, 2014-2020**



Source : Enquête EMOP, GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : Pour la formulation de la question, voir graphique 7.

Le bilan est plus contrasté en ce qui concerne la police. Sur la période sous revue, environ la moitié de la population s'en méfie : par exemple, en 2018, 40 % ne lui font « pas vraiment confiance » et 10 % « pas du tout confiance » (graphique 7). Ce jugement s'explique en partie par le diagnostic sévère de la population à l'égard de l'efficacité des forces de sécurité dans leur fonction de maintien de l'ordre. Ainsi, environ un tiers des adultes les juge négativement, le maximum étant atteint en 2015 (38 %). Il convient néanmoins de ne pas noircir le tableau, dans la mesure où une large majorité continue à les considérer comme efficaces (72 % en 2019), alors qu'un adulte sur vingt seulement les considère totalement inefficaces depuis 2018.

### Jugement critique dans le domaine des discriminations et de la corruption

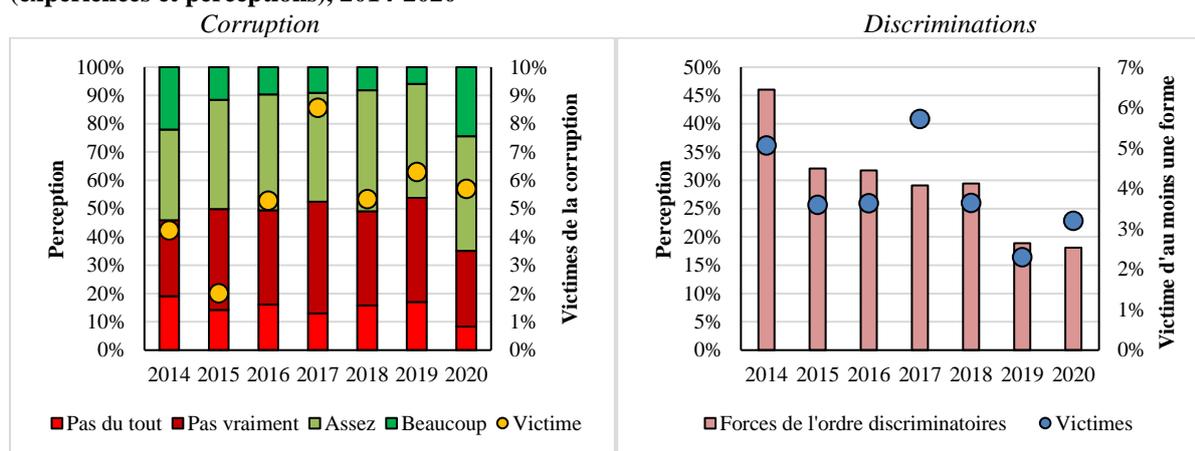
Parmi les griefs adressés aux forces de sécurité, l'enquête permet de se pencher sur deux questions centrales : les discriminations qu'elles infligent à la population d'une part et la corruption de l'autre (graphique 9). Sur le premier front, entre 2015 et 2018,

environ un adulte sur trois considère qu'elles ont des pratiques discriminatoires, d'une forme ou d'une autre. De plus, chaque année près de 4% en ont fait personnellement l'objet (6% en 2017). On observe une dérive du phénomène discriminatoire à la fois perçue et vécue à partir de 2019 (18 % et 3 % respectivement en 2020) qu'il conviendrait d'approfondir.

Sur le second front, si on se réfère aux expériences vécues par la population au cours des douze derniers mois, la corruption est limitée : entre 5 % et 6 % des adultes déclaraient avoir été victimes de la corruption des forces de l'ordre de 2018 à 2020, soit une sensible amélioration par rapport à la hausse observée entre 2015 (2 %) et 2017 (9 %). Cependant, ces taux loin d'être négligeables, expliquent en partie pourquoi une majorité de la population (65 % en 2020) estime que les forces de l'ordre sont assez ou très impliquées dans la corruption. La perception de l'implication de la police dans la corruption s'est substantiellement diffusée au sein de la population adulte en 2020 puisqu'elle est partagée par 14 points de pourcentage de plus que les années précédentes.

#### Graphique 9

#### Implication des forces de sécurité dans la corruption et les discriminations à l'égard de la population (expériences et perceptions), 2014-2020



Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

Note : La question est formulée comme suit : Y a-t-il de la discrimination par les forces de l'ordre sur base de... ? Avez-vous déjà été victime de discrimination du fait de votre... ? Selon vous, dans quelle mesure les forces de l'ordre sont-elles impliquées dans la corruption ? Au cours des douze derniers mois, avez-vous dû payer un pot de vin ou donner un cadeau à un représentant des forces de l'ordre ?

### Profil des victimes

L'estimation présentée dans la section méthodologie permet d'établir un profil général des victimes de la criminalité au Mali. Les résultats sont présentés dans le tableau 3 où les trois premières colonnes établissent un profil pour la période 2014-2019 et les trois dernières pour l'année 2020. Les estimations diffèrent par l'inclusion de *dummies*-années pour contrôler l'hétérogénéité inobservée variant dans le temps au niveau national. Les coefficients associés aux années d'enquête confirment la diminution significative des niveaux de criminalité au fil des années relativement à

2014, et ce quel que soit le type d'infractions (atteintes aux biens ou à la personne).

Les femmes sont relativement moins victimes que les hommes. En 2020, les hommes ont 1,1 fois plus de risque d'être victimes de la criminalité. Ce résultat est entièrement tiré par les atteintes aux biens. Il est davantage probable pour les hommes d'être victimes d'une forme de vols ou de vandalisme que les femmes. D'un autre côté, les femmes ne sont pas significativement moins exposées au risque d'agressions que les hommes. Ce résultat est robuste quelle que soit la période d'intérêt.

De façon générale, l'âge ne semble pas être un critère de victimation au Mali. Cependant, cela cache des différences selon le type d'infraction observée. Durant la période 2014-2019, les personnes âgées de 35 à 54 ans ont 1,15 fois plus de risques d'être victimes d'atteintes aux biens que celles âgées de 18 à 24 ans. Au contraire, s'agissant des agressions physiques, la probabilité d'être victime est plus faible pour les individus de plus de 35 ans. Ce résultat est relativement peu surprenant dans la mesure où les individus au-delà de 35 ans ont probablement plus accumulé du capital ou des actifs pouvant être dérobés que les jeunes qui sont entrés plus récemment sur le marché du travail. Ces derniers pourraient aussi avoir des activités de routine les exposant davantage aux agressions physiques, comme les sorties nocturnes ou dans des zones relativement plus exposées aux violences. Ces résultats ne se maintiennent pas en 2020.

Concernant le lieu de résidence, les ménages des zones rurales sont significativement moins exposés à la criminalité que ceux résidant dans les zones urbaines entre 2014 et 2019. Si ce résultat peut paraître contradictoire avec certains résultats de la littérature, les inégalités de revenus plus fortes en zones urbaines rendent la décision de commettre une infraction davantage profitable qu'en milieu rural. Les gains potentiels de la criminalité sont plus élevés en zone urbaine qu'en zone rurale.

Par ailleurs, malgré le maillage institutionnel plus fort et donc la meilleure couverture policière en milieu urbain, la densité rend les arrestations probablement plus difficiles. Cependant, la criminalité était moins forte à Bamako sur la période 2014-2019 que dans la région de Kayes. Ce constat se renverse en 2020, où la criminalité dans la capitale est dorénavant plus forte que dans cette dernière région. Elle est aussi plus élevée dans la région de Koulikoro qu'à Kayes. De façon remarquable aussi, alors que les infractions étaient plus faibles dans deux des régions les plus exposées aux violences dues aux conflits armés durant la période 2014-2019, à savoir Mopti et Tombouctou, les populations de ces régions (ainsi que la région de Gao) sont davantage exposées à la criminalité en 2020. Dans la région de Mopti, cela vaut aussi bien pour les atteintes aux biens que les agressions physiques bien que la taille de l'effet soit largement plus grande pour ces dernières infractions. Dans la région de Gao (dès la période 2014-2019) et la région de Tombouctou, la plus grande probabilité d'être victime de criminalité, tout type confondu, est uniquement tirée par la probabilité significativement supérieure d'être victime d'agression physique dans ces deux régions par rapport à la région de Kayes. En revanche, les résidents de ces deux dernières régions ont une probabilité moindre d'être victimes d'atteintes aux biens. Dans les autres régions, la probabilité d'être victime d'agressions matérielles ou physiques est plus faible que pour les résidents de la région de Kayes. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation perçue de la criminalité dans les zones

d'exploitation artisanale et incontrôlée de l'or, plus répandue dans la région de Kayes et qui alimente les trafics et les conflits locaux. Effectivement, selon une étude menée récemment par l'Institut d'études de sécurité (Koné et Adam, 2021) un certain nombre de vulnérabilités associées à l'économie aurifère pourraient favoriser l'implantation des groupes extrémistes violents.

Le niveau d'instruction des individus est un facteur non négligeable de l'exposition à la criminalité. Les individus ayant suivi un enseignement supérieur ou égal au Fondamental I sont plus exposés à la criminalité que ceux n'ayant suivi aucun enseignement. Cela est relativement robuste quel que soit le type d'infraction déclarée ou la période d'intérêt. La probabilité d'être victime de criminalité ne semble pour autant pas augmenter avec le niveau d'étude atteint. Effectivement, relativement aux individus non instruits, ceux ayant atteint un niveau Fondamental I, Fondamental II ou au-delà risquent dans des proportions très proches d'être victimes de la criminalité. Ce résultat peut s'expliquer par les activités de routine différentes des individus éduqués de ceux sans éducation mais il devrait surtout s'expliquer par le fait qu'ils sont probablement perçus comme disposant de ressources de valeur supérieure que ceux n'étant pas allés à l'école et donc que les gains tirés par les auteurs d'infractions en seraient plus rentables. Cette interprétation est confirmée par le fait que les individus de ménages pauvres sont moins exposés à la criminalité que ceux faisant partie de ménages non-pauvres, sur la période 2014-2019. En 2020, les résultats sont relativement moins univoques mais les ménages pauvres restent tout de même significativement moins exposés aux atteintes aux biens. Ils sont exposés de façon similaire aux agressions physiques. Cela renforce toutefois l'idée que les atteintes à la propriété touchent davantage les individus dotés d'actifs financiers plus importants.

Ce résultat se confirme dans la mesure où les inactifs sont moins exposés aux violences que ceux qui travaillent dans le secteur public sur la période 2014-2019. Ce résultat est significatif seulement à 10 %. Toutefois, il n'existe pas de différence significative et robuste du risque d'être victime d'au moins une forme de criminalité selon le secteur institutionnel d'activité. Effectivement, les actifs occupés ne sont pas significativement plus victimes de la criminalité selon qu'ils travaillent dans le secteur public, le privé formel ou l'informel. Cela ne vaut pas pour les actifs occupés des organisations non gouvernementales. Ce dernier constat doit être cependant interprété avec précaution du fait des faibles effectifs des travailleurs dans ce secteur institutionnel.

Une autre série d'estimations limitée au sous-échantillon des adultes actifs occupés uniquement permet d'approfondir les résultats observés pour l'ensemble de la population malienne. Ces résultats sont présentés dans le tableau A.1 en annexe.

Tableau 3

**Profil des victimes adultes des infractions (atteintes aux biens et à la personne) (odd ratios)**

	2014-2019			2020		
	L'ensemble des infractions	Atteintes aux biens	Atteintes à la personne	L'ensemble des infractions	Atteintes aux biens	Atteintes à la personne
<b>Genre (référence : homme)</b>						
Femme	0.787*** (0.0284)	0.755*** (0.0290)	0.901 (0.0718)	0.903* (0.0520)	0.737*** (0.0526)	1.059 (0.0849)
<b>Groupe d'âge (référence : 15-24 ans)</b>						
25-34 ans	1.039 (0.0535)	1.063 (0.0599)	0.962 (0.0964)	0.910 (0.0766)	0.997 (0.103)	0.847 (0.101)
35-54 ans	1.053 (0.0524)	1.156*** (0.0625)	0.646*** (0.0669)	0.953 (0.0768)	0.897 (0.0901)	1.043 (0.117)
55 ans ou plus	0.933 (0.0563)	1.056 (0.0681)	0.510*** (0.0693)	0.904 (0.0844)	0.777** (0.0914)	1.050 (0.134)
<b>Niveau d'instruction (référence : aucun niveau)</b>						
Fondamental 1	1.192*** (0.0566)	1.191*** (0.0600)	1.083 (0.115)	1.381*** (0.108)	1.230** (0.116)	1.545*** (0.167)
Fondamental 2	1.150** (0.0692)	1.085 (0.0713)	1.266** (0.151)	1.312*** (0.115)	1.127 (0.122)	1.492*** (0.177)
Secondaire et supérieur	0.972 (0.0731)	0.981 (0.0779)	0.822 (0.142)	1.394*** (0.155)	1.416** (0.192)	1.298* (0.199)
<b>Statut dans l'emploi (référence : Occupé dans le secteur public)</b>						
Occupé (privé formel)	0.799 (0.109)	0.751** (0.109)	1.087 (0.308)	2.427** (0.996)	2.450* (1.143)	1.476 (0.978)
Occupé (privé informel)	1.036 (0.106)	1.017 (0.109)	0.877 (0.199)	1.374* (0.242)	1.152 (0.247)	1.882** (0.478)
Occupé (ONG)	1.585*** (0.271)	1.394* (0.260)	1.706 (0.595)	1.968** (0.617)	0.828 (0.363)	4.366*** (1.749)
Occupé, employé de maison	0.823* (0.0924)	0.812* (0.0960)	1.035 (0.258)	1.018 (0.201)	1.601** (0.373)	0.378*** (0.125)
Au chômage	1.103 (0.131)	1.132 (0.141)	0.990 (0.258)	1.452* (0.311)	1.479 (0.376)	1.586 (0.506)
Inactif	0.838* (0.0891)	0.838 (0.0936)	0.748 (0.176)	1.088 (0.197)	1.147 (0.253)	1.173 (0.310)
<b>Incidence de pauvreté (référence : non pauvre)</b>						
Pauvre	0.881*** (0.0310)	0.918** (0.0343)	0.723*** (0.0565)	0.967 (0.0673)	0.805*** (0.0662)	1.159 (0.117)
<b>Milieu de résidence (référence : urbain)</b>						
Rural	0.875*** (0.0344)	0.856*** (0.0358)	0.831** (0.0700)	1.204*** (0.0860)	1.274*** (0.117)	1.171 (0.115)
<b>Région (référence : Kayes)</b>						
Koulikoro	0.587*** (0.0343)	0.537*** (0.0335)	1.304** (0.156)	2.829*** (0.317)	3.366*** (0.431)	1.077 (0.195)
Sikasso	0.865*** (0.0430)	0.844*** (0.0438)	0.876 (0.108)	1.080 (0.133)	1.467*** (0.202)	0.306*** (0.0732)
Ségou	0.382*** (0.0244)	0.339*** (0.0235)	0.717** (0.0996)	0.207*** (0.0444)	0.258*** (0.0607)	0.0630*** (0.0327)
Mopti	0.445*** (0.0279)	0.393*** (0.0267)	0.862 (0.113)	4.746*** (0.511)	2.556*** (0.340)	6.192*** (0.909)
Tombouctou	0.582*** (0.0470)	0.545*** (0.0469)	0.824 (0.148)	2.844*** (0.334)	0.209*** (0.0620)	6.539*** (0.985)
Gao	1.016 (0.0823)	0.882 (0.0778)	2.511*** (0.377)	1.195 (0.197)	0.659* (0.152)	1.764*** (0.380)
Kidal				0.164*** (0.0843)	0.229*** (0.118)	
Bamako	0.443*** (0.0289)	0.448*** (0.0304)	0.343*** (0.0597)	2.761*** (0.327)	2.182*** (0.327)	3.035*** (0.484)
Années	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Observations	83,283	83,283	83,283	9,512	9,512	9,512

Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.

L'ensemble des résultats sont très robustes à cette spécification alternative. Ces nouvelles estimations diffèrent essentiellement par l'inclusion du type de local où les actifs occupés exercent leur profession. Sur

la période 2014-2019, les travailleurs sans poste de travail fixe, ambulants, ont une probabilité plus forte d'être victimes d'agressions physiques que les autres travailleurs. Cela se confirme partiellement en 2020 où

les travailleurs ambulants sont significativement plus exposés aux violences que ceux ayant un poste fixe dans la rue, les différences étant non significatives pour les autres types de local. La routine des travailleurs ambulants semble ainsi les confronter davantage aux violences physiques que ceux travaillant sur un poste fixe. Les adultes travaillant à domicile ont, eux, une probabilité plus forte d'être victimes de vols notamment au domicile ou de vandalisme. Dans la mesure où leur capital se trouve principalement à leur domicile, les gains potentiels résultant d'atteintes à la propriété les rendent ainsi particulièrement vulnérables. Au contraire, les individus travaillant dans un local professionnel semblent moins exposés à la délinquance dans son ensemble.

## Conclusion

Les résultats des estimations de la probabilité d'être victime de la criminalité sont sujets à certains biais qui ne permettent pas une interprétation causale des résultats. Les biais d'estimation usuels de causalité inverse et de variables omises en font partie. C'est notamment le cas pour les questions relatives à la situation dans l'emploi : certains travailleurs pourraient être devenus ambulants après avoir été victimes de la criminalité. De façon similaire, des caractéristiques inobservées pourraient affecter à la fois la probabilité d'être victime de la criminalité et des caractéristiques individuelles observées, sous-estimant ou surestimant l'effet calculé. Les estimations ne prennent pas en compte non plus les potentiels biais de sélection comme la sélection dans la migration. Certains adultes afin de ne pas être victimes de la criminalité pourraient avoir migré dans une autre région voire à l'étranger. Selon les caractéristiques de ces émigrés, les résultats pourraient encore une fois être sous- ou surestimés. Des examens plus approfondis permettront de prendre en compte ces biais dans des travaux futurs.

Si les résultats des estimations doivent être interprétés avec précaution, les données collectées au Mali par le biais des modules d'enquête Gouvernance, Paix et Sécurité au Mali permettent de proposer un diagnostic très précis du niveau et de la dynamique de la criminalité au Mali et d'expliquer leur faible report aux autorités publiques entre 2014 et 2020. Après une baisse continue des taux de victimation jusqu'en 2019, un rebond significatif des vols à l'extérieur et à l'intérieur du ménage est observable en 2020. Parallèlement, malgré une possession d'armes relativement stable au fil des années, la perception de leur détention au niveau local a doublé entre 2018 et 2020. Cela reflète un niveau de confiance partagé de la population dans l'État pour assurer la sécurité des citoyens.

Les données permettent de dessiner aussi certaines lignes du profil des victimes d'atteintes aux biens et à la personne sur cette même période. Les femmes, les individus n'ayant suivi aucun enseignement scolaire et les membres de ménages pauvres notamment ont ainsi une probabilité moindre d'être victimes de ces infractions en général. Les résidents des régions de Mopti, Tombouctou et Gao sont, eux, plus exposés aux violences analysées dans cet article.

La dynamique observée jusqu'en 2018 se rompt par certains aspects en 2020, activant des potentiels signaux d'alarmes concernant la criminalité. Il est donc essentiel de maintenir un haut niveau de vigilance des résultats issus des vagues d'enquête à venir pour cibler et protéger le plus efficacement les citoyens au Mali. La criminalité constitue un frein au développement économique des ménages et des localités. Il est ainsi nécessaire de prolonger l'étude de la criminalité à la fois perçue et vécue et du profil des victimes au-delà de 2020 dans le but de confirmer ou non l'ensemble des résultats présentés dans cet article.

## Références bibliographiques

- Barslund M., Rand J., Tarp F. and Chiconela J. (2007)**, Understanding Victimization: The Case of Mozambique. *World Development*, 35(7), pp. 1237-1258.
- Becker G. S. (1968)**, Crime and Punishment: An Economic Approach. *Journal of Political Economy*, 76(2), pp. 169-217.
- Benjaminsen T. A. and Ba B. (2021)**, Fulani-Dogon Killings in Mali: Farmer-Herder Conflicts as Insurgency and Counterinsurgency. *African Security*, 14(1), pp. 4-26.
- Bourguignon F., Nuñez J. and Sanchez F. (2003)**, A Structural Model of Crime and Inequality in Colombia. *Journal of the European Economic Association*, 1(2-3), pp. 440-449.
- Calvo T., Lavallée E., Razafindrakoto M. and Roubaud F. (2020)**, Fear Not For Man? Armed conflict and social capital in Mali. *Journal of Comparative Economics*, 48(2), pp. 251-276.
- Calvo T., Razafindrakoto M. and Roubaud F. (2019)**, Fear of the State in governance surveys? Empirical evidence from African countries. *World Development*, 123, 104609.
- Cissé S., Coulibaly A., Diabaté I., Ag Hamahady E., Koné A., Haïdara S. et Roubaud F. (2019)**, *Dynamiques des Violences, de la Paix et de la Sécurité au Mali entre 2014 et 2018*. Bamako: Institut national de la statistique (INSTAT).

- Cling J.-P., Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2016)**, L'ODD16 sur la gouvernance et sa mesure. *Afrique contemporaine*, 2(258), pp. 73-93.
- Cohen L. E. (1981)**, Modeling Crime Trends: a Criminal Opportunity Perspective. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 18(1), pp. 138-164.
- CUA, CEA et BAD (2010)**, Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique (SHaSA), Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.
- Delbecq B., Guillain R. et Legros D. (2015)**, L'analyse de la criminalité à Chicago : de nouvelles perspectives offertes par l'économétrie spatiale à une question ancienne. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, mai(1-2), pp. 251-272.
- Deming D. (2011)**, Better Schools, Less Crime? *The Quarterly Journal of Economics*, 126(4), pp. 2063-2115.
- Demombynes G. and Özler B. (2005)**, Crime and local inequality in South Africa. *Journal of Development Economics*, 76(2), pp. 265-292.
- Durkheim É. (1893)**, *De la division du travail social*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Fafchamps M. and Moser C. (2003)**, Crime, Isolation and Law Enforcement. *Journal of African Economies*, 12(4), pp. 625-671.
- Fajnzylber P., Lederman D., Loayza N., Reuter P., Roman J. and Gaviria A. (2000)**, Crime and victimization: An economic perspective. *Economía*, 1(1), pp. 219-302.
- Guedj H., Razafindranovona T. et Zilloniz S. (2022)**, Une enquête multimode annuelle pour mesurer la victimation en France à compter de 2022 : chronique d'une refonte en 4 actes, (dans ce même numéro *Statéco*).
- INSTAT (2018)**, *Institution et sécurité au Mali : Cas des forces de sécurité (police et gendarmerie)*. Bamako: Institut national de la statistique.
- Koné F. R. et Adam N. (2021)**, L'or de l'ouest Malien : une aubaine pour des groupes terroristes ? (I. d. sécurité, Ed.) Bamako.
- Meier R. F. and Miethe T. D. (1993)**, Understanding theories of criminal victimization. 17, pp. 459-499.
- ONUDC (2005)**, *Criminalité et développement en Afrique*. Vienne: Organisation des Nations unies contre la drogue et le crime.
- Pérouse de Montclos M.-A. (2022)**, De la mesure de la violence dans les pays en crise : un enjeu politique pour le développement, la paix et la sécurité, (dans ce même numéro *Statéco*).
- Razafindrakoto M. et Roubaud F. (2015)**, Les modules Gouvernance, Paix et Sécurité dans le cadre harmonisé au niveau de l'Afrique (GPS-SHaSA) : développement d'une méthodologie d'enquête statistique innovante. *Statéco*, 109, pp. 130-133.
- Razafindrakoto M. and Roubaud F. (2018)**, Responding to the SDG16 Measurement Challenge: The Governance, Peace and Security Survey Modules in Africa. *Global Policy*, 9(3), pp. 336-351.
- Rockmore M. (2017)**, The Cost of Fear: The Welfare Effect of the Risk of Violence in Northern Uganda. *The World Bank Economic Review*, 31(3), pp. 650-669.
- Sharkey P., Besbris M. and Friedson M. (2015)**, Poverty and Crime. In L. Burton, et D. Brady, *Oxford Handbook of Poverty and Society* (Chapitre 27). New York: Oxford University Press.
- Soares R. R. (2004)**, Development, crime and punishment: Accounting for the international differences in crime rates. *Journal of Development Economics*, 73(1), pp. 155-184.
- Tapsoba A. (2020)**, The Cost of Fear: Impact of Violence Risk on Child Health During Conflict. *TSE Working Paper n. 20-1127*.

## ANNEXES

Tableau A.1

**Influence des caractéristiques individuelles des adultes actifs occupés sur le fait d'être victime de criminalité**

	2014-2019			2020		
	Ensemble des infractions	Atteintes aux biens	Atteintes à la personne	Ensemble des infractions	Atteintes aux biens	Atteintes à la personne
<b>Genre</b>						
Femme	0.746*** (0.0315)	0.696*** (0.0315)	0.911 (0.0852)	0.828** (0.0620)	0.657*** (0.0628)	1.095 (0.111)
<b>Groupe d'âge (référence : 18-24 ans)</b>						
25-34 ans	1.092 (0.0721)	1.118 (0.0806)	0.923 (0.118)	0.912 (0.113)	1.032 (0.158)	0.826 (0.142)
35-54 ans	1.103 (0.0691)	1.201*** (0.0816)	0.664*** (0.0841)	1.016 (0.119)	0.968 (0.141)	1.077 (0.174)
55 ans et plus	0.987 (0.0762)	1.104 (0.0909)	0.463*** (0.0839)	0.993 (0.136)	0.889 (0.153)	1.057 (0.200)
<b>Niveau d'instruction (référence : aucune éducation)</b>						
Fondamental 1	1.229*** (0.0663)	1.207*** (0.0693)	1.223* (0.146)	1.309*** (0.123)	1.158 (0.132)	1.411*** (0.185)
Fondamental 2	1.153* (0.0885)	1.135 (0.0930)	1.036 (0.178)	1.228* (0.143)	1.202 (0.169)	1.119 (0.184)
Secondaire et Supérieur	0.896 (0.101)	0.946 (0.111)	0.752 (0.196)	1.197 (0.193)	1.345 (0.265)	0.888 (0.199)
<b>Secteur institutionnel (référence : secteur public)</b>						
Entreprise privée formelle	0.854 (0.189)	0.814 (0.187)	0.653 (0.287)			
Entreprises privée informelle	1.087 (0.221)	1.089 (0.229)	0.534 (0.216)	0.495* (0.191)	0.442* (0.190)	1.060 (0.657)
ONG, OI, Associations	1.730** (0.428)	1.528 (0.403)	1.104 (0.543)	0.657 (0.307)	0.310* (0.187)	2.348 (1.616)
Employés de maison	0.902 (0.188)	0.908 (0.196)	0.676 (0.279)	0.328*** (0.131)	0.518 (0.231)	0.204** (0.134)
<b>Local de l'exercice de la profession (référence : Ambulant)</b>						
Poste improvisé sur la voie publique	0.909 (0.0917)	1.006 (0.110)	0.443*** (0.0902)	0.948 (0.157)	1.037 (0.221)	0.600** (0.132)
Poste fixe sur la voie publique/Marché public	0.972 (0.0896)	1.055 (0.106)	0.550*** (0.0954)	0.695** (0.112)	0.934 (0.191)	0.421*** (0.0906)
A domicile	1.006 (0.105)	1.155 (0.129)	0.399*** (0.0910)	2.044*** (0.310)	1.845*** (0.366)	1.131 (0.229)
Local professionnel	0.746*** (0.0612)	0.809** (0.0726)	0.403*** (0.0592)	1.097 (0.157)	0.859 (0.157)	0.961 (0.180)
<b>Statut de pauvreté</b>						
Pauvres	0.867*** (0.0362)	0.904** (0.0402)	0.711*** (0.0675)	0.906 (0.0774)	0.806** (0.0857)	0.983 (0.116)
<b>Milieu de résidence</b>						
Rural	0.964 (0.0484)	0.943 (0.0502)	0.903 (0.0996)	1.081 (0.104)	1.184 (0.150)	1.075 (0.138)
<b>Région (référence : Kayes)</b>						
Koulikoro	0.521*** (0.0391)	0.481*** (0.0386)	0.956 (0.152)	2.597*** (0.350)	2.709*** (0.416)	1.269 (0.272)
Sikasso	0.876** (0.0500)	0.876** (0.0522)	0.760* (0.111)	1.085 (0.148)	1.583*** (0.240)	0.224*** (0.0631)
Ségou	0.441*** (0.0317)	0.397*** (0.0307)	0.827 (0.129)	0.194*** (0.0503)	0.237*** (0.0676)	0.0651*** (0.0388)
Mopti	0.445*** (0.0320)	0.388*** (0.0303)	0.888 (0.134)	4.425*** (0.551)	2.081*** (0.326)	6.115*** (1.016)
Tombouctou	0.559*** (0.0551)	0.520*** (0.0547)	0.756 (0.166)	2.497*** (0.356)	0.183*** (0.0623)	6.280*** (1.152)
Gao	1.072 (0.124)	0.925 (0.117)	2.437*** (0.519)	1.086 (0.277)	0.351** (0.153)	2.025** (0.611)
Kidal				-	-	-
Bamako	0.424*** (0.0351)	0.416*** (0.0362)	0.410*** (0.0841)	2.457*** (0.356)	1.804*** (0.319)	2.978*** (0.589)
Années	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Observations	55,714	55,714	55,714	9,017	9,017	9,017

Source : Enquête EMOP, Module GPS-SHaSA 2014-2020, INSTAT, Mali ; calculs des auteurs.